

Les infos en bleu sont cliquables.

Le diplôme Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Activités Physiques pour Tous »
Niveau : IV (Baccalauréat) Inscrit au **RNCP**
Textes réglementaires : Décret n°2001-792 du 31 août 2001 (règlement général du BPJEPS), arrêté du 24/02/03 portant création activités physiques pour tous. **Délivrance du diplôme** : Par le directeur régional de la DRJSCS de Bretagne après validation par le stagiaire des 10 unités de compétences (chaque unité est valable 5 ans).

Le métier Le BPJEPS APT donne le titre d'animateur ou d'éducateur sportif plurivalent.
 Le titulaire travaille en autonomie pédagogique et peut :

- concevoir un projet pédagogique et d'enseignement
- conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaire
- conduire des actions d'encadrement d'activités physiques diversifiées
- assurer la sécurité des pratiquants,
- participer au fonctionnement de la structure.

 Le titulaire peut être salarié : par un ou plusieurs clubs ou associations, par une collectivité territoriale, Les cours sont dispensés dans la journée ou en soirée, le week-end et pendant les temps de loisirs et de vacances des pratiquants. Ce diplôme permet de se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) de la fonction publique territoriale. Il est reconnu comme équivalent BAFA (encadrement dans les séjours de vacances ou accueil de loisirs).

La formation **Rythme** : cursus continu et à plein temps (base 35h/sem. ; soit 7h/jour), entre le centre de formation et le stage en entreprise.
Volume horaire : 630 heures en centre et 600 heures de stage en entreprise.
Lieu : DDCS du Finistère **Durée** de la formation : 10 mois **Nombre de places** : 25 environ

Contenu des Unités Capitalisables (UC) :

UC 1 : communiquer dans les situations de la vie professionnelle	UC 7 : mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles
UC 2 : prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative	UC 8 : conduire une action éducative
UC 3 : préparer un projet ainsi que son évaluation	UC9 : maîtriser les outils ou techniques des activités
UC 4 : participer au fonctionnement de la structure	UC d'adaptation :
UC 5 : préparer une action d'animation	UC 10 : « Etre capable de concevoir un projet éducatif territorial » à dominante sports de plein air
UC 6 : encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation	

Les allègements possibles :
 Pour les titulaires de la formation commune du BEES 1er degré: allègement possible des UC 1, 2 et 3 (-77h), et pour les titulaires d'un autre BPJEPS : allègement possible des UC 1, 2, 3 et 4 (-116h).
 L'annexe V de l'arrêté du 24 février 2003 (portant création de la spécialité Activités Physiques pour tous) précise les dispenses et équivalences reconnues au titre du BPJEPS APT.

Les conditions d'admission :
 Avoir satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation (admissibilité). Les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont les suivantes :

- Etre capable de courir en tenant une distance minimum dans un temps donné (test Luc Léger)
- Etre capable de satisfaire à un test d'habileté motrice

Satisfaire aux épreuves de sélection à l'entrée en formation (admission)

Dates et tarifs **Dossier d'inscription** : jusqu'au 30 mai 2014 **Frais de dossier** : 20€ (non remboursables)
Exigences préalables et sélections: Du 23 au 25/06/14 **Coût pédagogique** : 5 544,00€ (630 h * 8,80€/h)
Formation : du 08/09/2014 au 31/07/2015 Aides aux financements possibles en fonction du statut
Délibération jury régional : juillet 2015

Hébergement Pas d'hébergement ni de restauration sur le site de Quimper
Restauration

Contacts

Coordonnateur pédagogique	Bernard JAOUEN	02 98 64 62 39	bernard.jaouen@finistere.gouv.fr
Inscription et suivi administratif	Jérôme LE MARTRET	02 98 64 99 10	jerome.le-martret@finistere.gouv.fr
Suivi financier	Vincent BOUDIER	02 99 16 55 10	vincent.boudier@campus-sport-bretagne.fr